



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2026-39 du 28 août 2026
Réglementant la circulation et le
stationnement pendant les travaux de
raccordement ENEDIS,
162, route de Saillant – Les Terrasses

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise TREMA TP en date du 6 août 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de raccordement ENEDIS, un empiètement sur chaussée sera effectué au niveau du 162, route de Saillant – Les Terrasses une journée pendant la période du 14 au 25 septembre 2026.

ARTICLE 2: Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à

- Entreprise TREMA TP.

Fait à USSON EN FOREZ le 28 août 2026.

Le Maire,
Hervé BEAL.

